

**RENCONTRE PUBLIQUE “Chiens en liberté dans le village”
SAMEDI 13 MARS 2021 - 10h30 - LA PIARRE**

12 habitants présents + 2 élues

La maire remercie les présents et rappelle le cadre de cette rencontre : Comme évoqué en conseil municipal, il y a eu un sondage dont les résultats ont été communiqué début 2020 par un habitant (aucune suite n'a été donnée jusque-là), un arrêté municipal de 2016 est en vigueur et suite à plusieurs incidents la municipalité a jugé nécessaire d'aborder cette problématique de manière concertée avec les habitants.

Cette problématique comporte 2 niveaux : les chiens de compagnie et les chiens de troupeaux !

Il est rappelé la réglementation nationale (Code Rural) et départementale (Règlement Sanitaire Départemental) qui prévoit notamment l'interdiction de la divagation des chiens (lorsque l'animal est à + de 100 mètres de son maître). Dans notre cas présent, cela n'est pas suffisant et la divagation est un terme flou qu'il est difficile de prouver.

La maire propose un tour de table : avez-vous des chiens et que pensez-vous de la situation ?
Quelle solution pour une cohabitation sereine ?

Les personnes présentes ont pris la parole librement en interagissant les uns avec les autres. Ci-après les principaux points évoqués :

- souhait de pouvoir se promener librement dans le village sans crainte
- le ou les chiens doivent être maîtrisés par leur maître
- chaque chien à son territoire et il est normal de le prendre en compte,
- chaque chien est libre de se promener sur son territoire mais il ne doit pas “faire peur”
- il y a toujours eu des chiens avant dans le village et aucun souci majeur recensé, lorsqu'il y avait un problème, il était vite réglé
- les chiens n'ont rien à faire sur la voie publique
- Certains ont peur d'un chien qui est enfermé en bordure de route et aboie dès qu'il y a du passage
- On peut donc mieux comprendre le niveau de peur lorsque l'on croise un autre chien totalement en liberté !
- Il est anormal de vivre une situation où on ne peut pas sortir de chez soi car un chien est posté devant la porte/les volets le poil hérissé, visiblement hors de contrôle de son maître
- certains n'ont pas réellement peur des chiens, c'est plutôt une crainte
- il y a aussi des aboiements nocturnes qui dérangent : hurlement tardif pendant 1h à 1h30 !
- pour d'autres cela n'est pas anormal (les chiens aboient au passage d'autres animaux) et dans ce cas-là chacun va se plaindre du bruit des cloches, des coqs...etc
- Même le jour ce n'est pas agréable d'entendre hurler pendant plus d'une heure un chien alors la nuit, c'est normal que cela dérange.
- Il y a des propriétaires qui font taire leur animal qui aboie la nuit, ils s'en préoccupent, d'autres pas. Certains appels nocturnes pour dénoncer ses aboiements ne sont pas bien vus, dérangeants.
- Il est fait la comparaison entre les bruits de la ville des cloisons mal isolées des immeubles, des enfants qui pleurent la nuit et du fait qu'on est pas à plaindre à la campagne. Dans ce cas-là, les parents s'excusent souvent auprès du voisinage le lendemain.
- Il faut que chacun prenne conscience des nuisances possibles et mette en place des solutions pour le bien de tous et éviter de nouveaux incidents. Idées de se clôturer, de tenir les chiens en laisse ou attachés et de les fermer la nuit pour éviter les nuisances sonores.
- un chien a eu des comportements inhabituels ces derniers-temps, les maîtres ont pris des mesures pour attacher le chien quand ils partent pour éviter tout incident
- Il y a certains chiens plus hargneux que d'autres, certains se “protègent” au passage et plusieurs personnes demandent à ce que le chien soit attaché

- certains parents (ou les enfants eux-mêmes) craignent de laisser les enfants traverser le village
- Certains chiens coursent parfois les vélos, en bordure de route ce n'est pas normal qu'une promenade classique à pied ou à vélo soit ponctuée de moment de crainte.
- D'autres témoignages vont en ce sens, des habitués choisissent d'autres parcours pour éviter les chiens, c'est quand-même dommage !
- La commune est traversée par plusieurs GR et sentiers de randonnée, il faut savoir ce que l'on veut, rester en vase clos et rayer de la carte les sentiers pour éviter les problèmes et laisser les chiens en liberté ou prendre collectivement conscience et prendre des mesures adaptées
- Il est rappelé des faits de novembre 2019 sur l'attaque d'un chien dans une propriété privée par 2 autres chiens en liberté. Le chien en question est mort 3 mois plus tard, sans pour autant dire que cette attaque en est responsable.
- il vaut que chacun veille au respect du bien vivre ensemble

Pour les chiens de troupeaux :

- les clochettes sur certains animaux du troupeau permettraient de les entendre sans se faire surprendre : Laurent affirme que c'est le cas pour son troupeau
- les panneaux signalant troupeaux avec chiens de protection ne sont pas toujours disposés de tous les côtés ni enlevés parfois : Laurent vérifiera et essaiera de les disposer au mieux
- les chiens sortent parfois du parc la nuit, et Laurent ne peut pas toujours le savoir; certains habitants bienveillants le préviennent systématiquement

Cette liste n'est pas exhaustive mais retrace les grandes lignes des échanges.

Un point particulier est abordé concernant un raid VTT organisé dans le Buëch qui prévoit 2 passages par La Pierre le dimanche 5 septembre 2021. La mairie a été sollicitée pour donner son accord. La maire a répondu verbalement que sur le principe elle n'y voyait pas d'inconvénients mais ne voulait pas que cette manifestation soit source d'incident avec les chiens en liberté. Le sujet est alors abordé et les personnes présentes semblent être d'accord pour prendre des mesures exceptionnelles ce jour-là en tenant leurs animaux enfermés ou attachés (un arrêté ponctuel pourrait être pris en ce sens pour garantir le bon déroulement de la manifestation)

Pour recadrer, la maire rappelle qu'actuellement l'arrêté municipal en vigueur n'est pas adapté, son application entraînerait la verbalisation de la quasi-totalité des propriétaires de chiens dans le village.

Pour les chiens domestiques, il est évoqué 2 solutions :

- reprendre un arrêté municipal pour tout le monde (restrictif ou +/- souple)
- jouer la confiance collective en ne réglementant pas mais en appelant au sens du bien vivre ensemble et du respect mutuel.

Cette deuxième solution semble plébiscitée avec un appel au bon sens et à la responsabilité de chacun. Il pourrait s'agir de communiquer largement et de mettre en place une période test et pouvoir en mesurer l'efficacité par le retour des habitants à l'issue d'un délai choisi. Selon les résultats, la situation pourrait continuer ainsi ou être plus restrictive si l'efficacité et la satisfaction n'était pas au RDV. Des arrêtés ponctuels pourraient être restrictifs lors d'organisation de manifestations dans le village pour éviter tout incident.

Pour les chiens de troupeaux, Laurent pourrait nous informer (mairie, gazette ?) du lieu de pâturage de ses bêtes et la mairie informerait l'office de tourisme pour que les personnes extérieures soient informées.

Cette proposition sera évoquée avec les conseillers municipaux.

Fin de la rencontre vers midi. La maire remercie vivement les personnes présentes qui permettent de faire avancer ensemble un dossier délicat.